

Image not found or type unknown



Sucession après divorce d'un premier mariage

Par **Micheldu67**, le **21/09/2011** à **11:48**

Bonjour,

Mon epoux, divorcé d'une premier mariage prononcé il y a 38 ans sans qu'aucune liquidation de la communauté n'ai été faite, est décédé en 2003.

Aujourd'hui, son ex-épouse me réclame la restitution de ses parts.

Après tant d'années, en a t'elle le droit ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **12:15**

Avant la succession, il faut liquider la communauté, voir avec le notaire